



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

**Echange de photocopieurs entre la Ville de Niort et la Société OCE
FRANCE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97417

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Secrétariat Général

**Echange de photocopieurs entre la Ville de Niort et la Société
OCE FRANCE**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort avait acquis, en 1992, un photocopieur OCE 2400 à la Société OCE-FRANCE SA, au prix de 132 001,80 Frs TTC.

Afin d'assurer la maintenance de ce matériel, un contrat avait été signé avec cette société pour une durée expirant le 30 juin 2002.

Ce matériel est, aujourd'hui, vétuste.

La Société OCE-FRANCE SA nous propose de remplacer ce matériel par un autre photocopieur OCE 3045 d'une valeur de 140 257,80 Frs TTC (valeur matériel neuf).

Cet échange de matériel s'effectuerait de la manière suivante :

* la Société OCE-FRANCE remplace le matériel existant par un autre photocopieur OCE 3045. Ce nouvel appareil sera la propriété de la Ville de Niort sans contrepartie

* le contrat de service souscrit pour le photocopieur OCE 2400 sera poursuivi sans modification des termes jusqu'à son échéance

* la Ville de Niort cède à titre gratuit le photocopieur OCE 2400.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'opération décrite ci-dessus
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)